

Intitulé

Se former à la réécriture des projets d'établissement

Référence

FOR 206

Formateur

Céline MARIVAL

Évaluatrice - Formatrice

Prérequis

Aucun

Public visé

Direction, cadres et professionnels

Lieu

Sur l'établissement en intra

Prix Intra /

Nous consulter

Durée

Nous consulter pour établir la durée selon les besoins de l'établissement

Délais d'accès

14 semaines

Modalités d'accès

Nous consulter

*Net de TVA par décision d'exonération de la
DIRRECTE OCCITANIE du 03 Juin 2019
F004B

ATL FORMATION
1, Avenue du père Coudrin
48000 MENDE
atl.formation@atl48.org
04.66.49.05.16
www.tutelle-lozere.com

Nos formations sont accessibles à tous !

Formation

Se former à la réécriture des projets d'établissement

Le projet d'établissement social ou médico-social est un document qui définit les objectifs et les modalités d'organisation et de fonctionnement au sens du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) selon l'article L.311-8.

Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale.

Le projet d'établissement doit établir une stratégie qui permet de positionner l'établissement dans son environnement institutionnel et d'indiquer les évolutions en termes de public, d'activités déployées et de missions.

Il doit veiller à favoriser l'accompagnement de la personne accueillie dans le respect de ses droits fondamentaux.

Il décrit l'organisation et le management de l'établissement. Enfin, il détermine la politique d'évaluation de la qualité et de gestion des risques.

Objectifs opérationnels

- Appui à la production d'un projet conforme aux Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) de la HAS et aux attendus réglementaires.
- Impulser une vision partagée de l'accompagnement et des dynamiques de travail collectif.
- Renforcer une démarche de travail en complémentarité et transversale aux quatre structures (à travers le partage des compétences, d'outils et procédures) dans une logique d'interconnaissance, d'enrichissement mutuel et d'amélioration de la qualité de l'accompagnement.
- Mettre en évidence les « parcours » possibles entre les différentes modalités à travers une déclinaison des spécificités de chaque structure, tant du point de vue du public accompagné et de ses besoins, que des accompagnements proposés.
- Favoriser l'appropriation par tous les professionnels du document projet afin qu'il constitue un véritable document de référence pour ces derniers.
- Construire une "feuille de route" pour les années à venir, tant pour l'interne que pour l'externe.
- Dégager des pistes d'améliorations identifiées et validées par les responsables et les professionnels.

Objectifs pédagogiques

Étape 1 :

- Connaître et s'approprier le cadre réglementaire qui encadre la démarche de projet d'établissement.
- Maîtriser les connaissances méthodologiques pour l'élaboration, la rédaction et l'animation de l'actualisation du projet d'établissement ou de service.
- Maîtriser les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) relatives au projet d'établissement ou de service.

Étape 2 : Groupes de travail (GT) par thématiques

Thème 1 (GT1)

- Identifier les points forts des projets précédents, les principales difficultés à surmonter, les enjeux et priorités des structures pour les 5 années à venir.
- Mettre à plat les principales modalités d'accompagnement (accueil de jour, avec ou sans hébergement, etc...)
 - Présentation des principales orientations des politiques publiques actuelles (logique de parcours, la société inclusive, transformation de l'offre médico-sociale...) et identification des limites de l'accompagnement au regard de ces évolutions.

Intitulé

Se former à la réécriture des
projets d'établissement

Référence

FOR 206

Formateur

Céline MARIVAL

Évaluatrice - Formatrice

Prérequis

Aucun

Public visé

Direction, cadres et professionnels

Lieu

Sur l'établissement en intra

Prix Intra /

Nous consulter

Durée

Nous consulter pour établir la durée
selon les besoins de l'établissement

Délais d'accès

14 semaines

Modalités d'accès

Nous consulter

Se former à la réécriture des projets d'établissement

Thème 2 (GT2)

- **Identifier les missions réglementaires imparties aux établissements (confiées par le CASF).**
- **Repérer la contribution des structures aux politiques nationales et locales (PRS, schémas...).**
- **Définir les principales caractéristiques de la population accompagnée et son évolution.**
- **Identifier les besoins particulièrement présents chez les personnes (et leur correspondance dans la nomenclature des besoins SERAFIN PH).**

Thème 3 (GT3)

- **Décrire les activités proposées par la structure, en lien avec ses missions réglementaires.**
- **Conformément à la nomenclature SERAFIN-PH, le découpage de l'activité des établissements sera réalisé en 4 types de prestations directes ou d'accompagnements :**
 - Soins, maintien et développement des capacités fonctionnelles,
 - Autonomie,
 - Participation sociale,
 - Coordination renforcée pour la cohérence du parcours.
- **Pour chacun des accompagnements, prestations ou activités décrits, il s'agira :**
 - D'identifier des objectifs d'accompagnement en termes "d'effets" pour le bénéficiaire.
 - D'identifier les moyens mobilisés par la structure (ressources humaines et matérielles).
- **Élaborer une cartographie des partenaires.**
 - D'identifier les partenariats mobilisés ou à développer par les structures dans le cadre de l'accompagnement des personnes.
- **Décliner l'approche inclusive des accompagnements conformément au dispositif d'évaluation des ESSMS de la HAS.**

Thème 4 (GT4)

- **Décliner et réaliser le diagnostic des actions, outils et procédures en place (dont les outils loi 2002-2) et devant figurer dans les projets d'établissement, à savoir :**
 - La procédure d'accueil et d'admission, la coordination et la personnalisation des parcours (les différentes étapes du projet personnalisé d'accompagnement), les fins d'accompagnement);
 - Les modalités de participation des personnes (CVS et autres formes de participation) ;
 - Les moyens déployés pour garantir la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée.

Thème 5 (GT5)

- **Décliner et réaliser le diagnostic :**
 - Des actions favorisant la bientraitance et permettant de prévenir la maltraitance (plan de prévention de la maltraitance au sens du décret de 2024 sur le contenu minimal des projets d'établissement).
 - Des instances permettant le déploiement d'un questionnement éthique.
- **Décliner les principes éthiques de référence.**

Thème 6 (GT6)

- **Présenter les modalités RH et organisationnelles qui permettent la mise en œuvre effective et qualitative des missions de la structure.**

Intitulé

Se former à la réécriture des projets d'établissement

Référence

FOR 206

Formateur

Céline MARIVAL

Évaluatrice - Formatrice

Prérequis

Aucun

Public visé

Direction, cadres et professionnels

Lieu

Sur l'établissement en intra

Prix Intra

Nous consulter

Durée

Nous consulter pour établir la durée selon les besoins de l'établissement

Délais d'accès

14 semaines

Modalités d'accès

Nous consulter

Se former à la réécriture des projets d'établissement

- o Présentation des effectifs et compétences au service des missions (tableau des emplois).
- o Travail sur les organigrammes.
- o Intégration d'éléments de qualité de vie au travail (QVT) et de GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels) : recrutement, intégration, formation, évolution des compétences, etc...
- o Description de la dynamique du travail d'équipe : élaboration d'une "Cartographie" des différentes réunions (déclinaison des réunions par objectifs, participants, fréquence, etc...).

Thème 7 (GT7)

- **Définir et préciser les pistes d'évolution identifiées pendant la démarche d'élaboration des projets lors des groupes précédents.**
- **Préparation des trames de fiches-actions.**

Travail intersession sur la base des supports et outils fournis par l'intervenante afin de finaliser et compléter les écrits, le cas échéant.

Étape 3

Appui à la finalisation des projets d'établissement (optionnelle) et (journées hors présentiel)

Étape 4 : Restitution finale

Thème 1 (GT1)

- **Présentation finale du document en Réunion Générale :**
 - o Rappel du contexte et du déroulé de la démarche.
 - o Les grandes lignes de l'accompagnement réalisé (présentation des productions clés).
 - o Les perspectives à 5 ans.
 - o Les suites : dont publication et élaboration d'un document simplifiée.

Méthodes et moyens pédagogiques

- **Apports théoriques et réglementaires**
- **Techniques d'animation participatives et méthodes interactives**
- **Support PowerPoint complété en séance.**
- **Travail en sous-groupes spécifiques à chaque structure.**
- **Restitutions collectives.**
- **Travail collectif d'élaboration d'écrits sous-forme de tableaux synthétiques (dont les éléments pourront être intégrés dans le document projet).**
- **Mise en commun et travail collectif sous forme d'élaboration d'écrits et procédures.**

Évaluation des résultats

Nous avons mis en œuvre un dispositif d'évaluation permettant de mesurer la progression des acquis des participants, et d'adapter l'intervention. Pour ce faire, les outils et méthodes à disposition sont :

- **Une auto-évaluation initiale de connaissance/compétences : qui permet à chacun de se situer dans sa pratique professionnelle et de cibler ses objectifs et ses besoins en formation.**
- **Une évaluation par objectif : à la fin de chaque objectif pour mesurer l'acquisition des compétences.**